

François CAPDEVILLE

Jean-Michel DAGNAN

Notaires associés



Marie-Annick DAGUERRE

Notaire

10 Rue de Mounsempès – B.P. 2 – 40231 **SAINT VINCENT DE TYROSSE** cedex

Tel : 05.58.77.48.00 Fax : 05.58.77.18.49 E-mail : tyrosse@notaires.fr

26 Rue du Général De Gaulle – BP 74 – 40131 **CAPBRETON** cedex

Tel : 05.58.41.09.74 Fax : 05.58.41.49.60 E-mail : capbreton@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître François CAPDEVILLE Notaire Associé de la société à responsabilité limitée « COYOLA, CAPDEVILLE & DAGNAN, Notaires associés », titulaire de l'office notarial de SAINT VINCENT DE TYROSSE (Landes), 10 rue de Mounsempes, le 11 juin 2019 il a été constaté la PROMESSE DE VENTE,

Par le PROMETTANT, savoir:

1°) Monsieur Bernard **LABATUT**, employé territorial, époux de Madame Evelyne **DAGUERRE**, demeurant à CAPBRETON (40130) La Rose Blanche 19 rue des Mimosas.

Né à BAYONNE, le 15 mai 1957.

2°) Madame Nicole **LABATUT**, sans profession, épouse de Monsieur Jacky Michel **LESBATS**, demeurant à CAPBRETON (40130) 9 Allée des bécasses.

Née à BAYONNE (64100), le 18 mars 1961.

3°) Monsieur Jean **LABATUT**, Jardinier, demeurant à CAPBRETON (40130) 21 rue des Corsiers.

Né à BAYONNE (64100), le 9 juin 1963.

Divorcé de Madame Christelle **LARCHEVEQUE**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PERPIGNAN (66000), le 3 septembre 2002, et non remarié.

4°) Madame Françoise **LABATUT**, Employée, demeurant à CAPBRETON (40130) 46 boulevard Loucheur.

Née à BAYONNE (64100), le 31 juillet 1964.

Célibataire.

Au profit du BENEFICIAIRE, savoir :

La Société dénommée **IMMOBILIERE SUD ATLANTIQUE**, Société par actions simplifiée au capital de 3 630 000 euros €, dont le siège est à BORDEAUX (33300), 21 Quai Lawton, identifiée au SIREN sous le numéro 391 709 227 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

IDENTIFICATION DU BIEN

Désignation

A **LABENNE (LANDES)** 40530 Lieudit Dominette,
Plusieurs parcelles de terrain à bâtir .

Standard :

de 10h à 12h30
et de 14h30 à 18h00
fermé le lundi matin et
le samedi après-midi

SARL COYOLA, CAPDEVILLE & DAGNAN, Notaires associés

Société à responsabilité limitée
Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté.
La T.V.A est acquittée d'après les débits.

Compte CDC Banque 40031 guichet 00001 compte 0000141794Y clé 30
IBAN : FR34 4003 1000 0100 0014 1794 Y30 BIC : CDCG FR PP

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	38	DOMINETTE	00 ha 18 a 42 ca
AO	39	DOMINETTE	00 ha 09 a 00 ca
AO	40	DOMINETTE	01 ha 32 a 56 ca

Total surface : 01 ha 59 a 98 ca

Aux termes de cette promesse de vente, il a été stipulé la clause suivante :

*« En vue de l'obtention du permis d'aménager par le **BENEFICIAIRE**, le **PROMETTANT** autorise le **BENEFICIAIRE** à effectuer et à déposer dès ce jour l'ensemble des pièces nécessaires à son obtention, notamment en ce qui concerne le dossier Loi sur l'Eau, l'étude d'impact et les autorisations de défrichement, sans que cette liste soit exhaustive. »*

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

**Fait à SAINT VINCENT DE TYROSSE (Landes),
Le 13 FÉVRIER 2020.**

Maître François CAPDEVILLE

Fait à SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
Le 13 février 2020

